

PRIM'O VÉLO

2026

5^{ème} Édition

200 € POUR L'ACHAT DE VOTRE VÉLO !

La Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais alloue 200€ par foyer pour l'achat d'un vélo neuf, d'occasion ou d'une batterie de rechange.

Conditions d'attribution :

Les vélos éligibles pour cette aide

Tous les types de vélos neufs (ou d'occasion à condition de pouvoir justifier de l'achat par une facture en bonne et due forme) d'une valeur supérieure à 200€ sont éligibles : VTT, VTC, vélos de route, vélos cargo, vélos pliants, avec assistance électrique ou pas. Les remplacements de batteries de vélo électrique sont également éligibles.

Les pièces à joindre obligatoirement à votre demande

1. Un justificatif de domicile de moins de trois mois : vous devez être domicilié au sein de la Communauté de Communes du Grand st Emilionnais
2. La copie d'une pièce d'identité : vous devez être majeur
3. Un relevé d'identité bancaire
4. La copie de la facture d'achat (chez un professionnel) du vélo à votre nom de moins de 3 mois à la **date du dépôt de votre dossier** (exemple : si je dépose mon dossier le 22 avril 2026, la facture doit être datée au maximum du 22 janvier 2026. Plus ancienne, le dossier ne sera pas considéré.)

ATTENTION : UN FOYER NE POURRA TOUCHER L'AIDE QU'UNE SEULE FOIS, QUELQUE SOIT L'ANNÉE !

Vous pouvez adresser votre demande
En remplissant le formulaire sur notre site

ou par mail à

a.combes@grand-st-emilionnais.org

ou par courrier à

**Communauté de Communes
du Grand Saint-Émilionnais**

1109 Route de la Gare / 33330 Saint-Émilion

Infos et renseignements : 05 57 55 21 60

Modalités et délais de paiement :

1. A réception des documents, leur validité vous sera **notifiée dans un délai de 15 jours maximum**. Les données nécessaires aux paiements seront compilées, transférées au service comptabilité puis à la trésorerie.
2. Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée dans la limite de **50 dossiers d'ici le 31/12/2026**. Si le nombre maximum de dossiers est atteint avant cette date, votre demande ne sera plus recevable.
3. Le paiement se fera par **mandat administratif**
4. Si le dossier n'est pas complet *et/ou* les pièces non valides, l'éligibilité à la prime aux vélos ne sera pas retenue.

Nom _____

Prénom _____

Adresse postale _____

Téléphone _____

A des fins d'étude statistiques sur le profil des requérant.e.s, nous vous remercions de bien vouloir renseigner la déclaration ci-dessous.

Je déclare sur l'honneur que les ressources annuelles de mon foyer se situent :

- En dessous ou égales à 15 000€
- Entre 15 000€ et 25 000€
- Entre 25 000€ et 35 000€
- Entre 35 000€ et 45 000€
- Entre 45 000€ et 55 000€
- Plus de 55 000€